

# ÉPARGNE JEUNES





Dès que votre enfant atteint son 14<sup>ième</sup> anniversaire, vous pouvez lui constituer un joli pécule en vue de sa cohabitation ou de son mariage.

Le tableau ci-contre à valeur informative. Pour une description précise des droits et conditions, seuls nos statuts sont valables. Vous pouvez les obtenir sur simple demande ou en consultant notre site Internet.

# INTÉRÊTS

Détails des intérêts sur base d'une épargne de 48 € par an.

	Épargne	En cas de cohabitation/ mariage		À 30 ans ou en cas de décès	
		Intérêts	Total	Intérêts	Total
1 <sup>er</sup> versement	48 €	-	48 €	-	48 €
1 an	96 €	20 %	115,2 €	5 %	100,8 €
2 ans	144 €	30 %	187,2 €	5 %	151,2 €
3 ans	192 €	40 %	268,8 €	20 %	230,4 €
4 ans	240 €	50 %	360 €	25 %	300 €
5 ans	288 €	60 %	460,8 €	30 %	374,4 €
6 ans	336 €	65 %	554,4 €	35 %	453,6 €
7 ans	384 €	70 %	652,8 €	40 %	537,6 €
8 ans	432 €	75 %	756 €	45 %	626,4 €
9 ans	480 €	80 %	864 €	50 %	720 €
10 ans	528 €	85 %	976,8 €	55 %	818,4 €
11 ans	576 €	90 %	1.094,4 €	60 %	921,6 €
12 ans	624 €	95 %	1.216,8 €	65 %	1.029,6 €
13 ans	672 €	100 %	1.344 €	70 %	1.142,4 €
14 ans	720 €	110 %	1.512 €	80 %	1.296 €
15 ans	768 €	120 %	1.689,6 €	90 %	1.459,2 €
16 ans	816 €	125 %	1.836 €	100 %	1.632 €

## COMMENT ÉPARGNER ?

- En l'inscrivant à l'épargne jeunes dès l'année de ses 14 ans et jusqu'à ses 27 ans.
- En versant pour cette épargne de 12 € à 48 € par an jusqu'à sa cohabitation, son mariage ou au plus tard à ses 30 ans.

## QUELS SONT LES AVANTAGES ?

### EN CAS DE COHABITATION/MARIAGE :

Le jeune recevra le capital épargné majoré d'intérêts allant de **20 à 125 %**, selon la durée de l'épargne.

La date prise en considération lors du calcul est la date mentionnée sur l'acte de mariage ou de cohabitation légale délivré par l'administration communale.

### 30 ANS ET PAS DE COHABITATION/MARIAGE

Le jeune recevra le capital épargné majoré d'intérêts allant de **5 % à 100 %**, selon la durée de l'épargne.

# **BULLETIN D'INSCRIPTION** (Remplir en majuscules s.v.p.)

Période

- trimestrielle  
 annuelle

Montant annuel versé

- €12  
 € 48

## **Renseignements concernant l'enfant:**

NOM et Prénom :

N° du registre national :

Rue :

N°, boîte :

Code postal :

Localité :

## **Renseignements concernant le souscripteur :**

NOM et Prénom :

N° du registre national :

Rue :

N°, boîte :

Code postal :

Localité :

N° de tél.:

Date :

Signature :



# CONSTRUISONS UN AVENIR POUR VOTRE ENFANT

Avenue de Waterloo 23  
6000 Charleroi  
+32 (0)71 20 52 11

Rue de Chestret 4-6  
4000 Liège  
+32 (0)4 254 58 11

Rue des Dames Blanches 24  
5000 Namur  
+32 (0)81 25 07 60



[lamn.be](http://lamn.be)



[info@lamn.be](mailto:info@lamn.be)



[mymn.be](https://www.instagram.com/mymn.be)



[LaMutualiteNeutre](https://www.facebook.com/LaMutualiteNeutre)